

SEANCE DU 16 MARS 2023

Présents	GIRAUD Marc : Maire
Excusés	Carmen IGLESIAS, Aurélie PAYS, Fanny DESCOURS, Vincent GARNIER, Michel BOUCHET

I – Organisation salle de réunion

Après échange, il s'avère qu'un temps de réflexion est nécessaire, cette affaire sera étudiée prochainement.

II – Personnel :

Création d'un poste non permanent pour accroissement saisonnier d'activité. Il appartient au conseil municipal, conformément à l'article L332-23 du code général de la fonction publique, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il est envisagé une réorganisation de l'agence postale, le recrutement temporaire d'un agent contractuel par l'accroissement saisonnier d'activité sur cet emploi non permanent est justifié pour une durée maximale de six mois (pendant une même période de 12 mois).

Compte tenu de ces éléments il est décidé de créer un emploi non permanent pour occuper les missions suivantes : gestion de l'agence postale communale en qualité d'agent de catégorie C à raison de **17 heures 30 hebdomadaires** à compter du **1^{er} avril 2023**.

Avis favorable à l'unanimité

III – Vote taxe d'aménagement :

A chaque construction de maison les propriétaires sont assujettis au paiement d'une taxe d'aménagement. Actuellement, celle-ci est de 2 %.

Le taux proposé est de 2,5% sur le territoire de la commune applicable au 1er janvier 2024.

Les services préfectoraux ainsi que le directeur des finances publiques seront informés

Avis favorable à l'unanimité

IV - Compte administratif et compte de gestion :

Le quorum n'étant pas atteint, le vote du compte administratif et le compte de gestion est reporté à la séance prochaine.

V – Affectation de résultats :

Le quorum n'étant pas atteint, le vote du compte administratif et le compte de gestion est reporté à la séance prochaine.

VI – Travaux en cours :

- Pose des entourages des éco-points à Céaux, Roulhac et en ce qui concerne Montferrat ils sont prêts et seront posés prochainement ;
- Pose des containers « jaune » ont été attribués et prévus pour Lachaud de Combriol, Combriol et Fougères ;
- Pose de l'abri bus au centre du village est envisagé durant les vacances scolaires du printemps, l'actuel sera déplacé à Lachaud de Combriol, et au préalable, 2 socles en béton seront réalisés,
- Les matériaux stockés sur le bien de section à Condros seront déplacés, dont les grosses pierres qui serviront à maintenir le mur de soutènement du jardin médiéval
- Chemin de vent, qui relie Lachaud de Condros à Céaux, nécessite des travaux. Bien qu'il soit également sur la commune de Malrevers la commune de St Etienne Lardeyrol aura à sa charge la réalisation de cuvettes en béton,
- Pose des boîtes aux lettres dans différents endroits de la commune à la demande de la Poste
- Elagage d'arbres gênants sur 2 villages

VII – Questions diverses :

Les travaux d'aménagement devant la mairie vont débiter et nécessiteront un nouvel éclairage. Il est prévu 4 bornes de 1 mètre de hauteur et à 2 mètres de distance. Cet éclairage est subventionné à 40% par une participation du syndicat d'électrification de 4000€ plus aides de l'Etat et du Département.

Prochain conseil : 4 AVRIL 2023